

## Leterme où la méthode de l'auberge espagnole

*La note bis d'Yves Leterme (CD&V) est un foutoir, aux yeux des négociateurs et de la presse. A y regarder de plus près, c'est la stricte vérité. Le texte a doublé de volume. Le formateur a ajouté une série d'amendements, parfois plusieurs pour un même sujet et qui s'avèrent contradictoires.*

Une analyse superficielle donne en tout cas l'impression de relire un certain Pacte des générations. Ainsi, le gouvernement entendrait désormais favoriser les heures supplémentaires par des mécanismes fiscaux ; leur récupération ne serait plus obligatoire (donc elles seraient payées). Autre exemple : la norme salariale. En cas de dépassement, le gouvernement engagerait une discussion avec les partenaires sociaux pour rectifier le tir.

On introduirait également, au sein de cette norme, un cadre légal qui permette de lier une partie de la rémunération aux résultats de l'entreprise. Et l'employeur pourrait désormais distribuer des titres-services comme des chèques repas (soyons de bon compte : la note parle d'avantages extralégaux liés aux familles...). L'activation des sans-emplois ? Généralisée dès 58 ans, en ce compris les minimexés. Donc on boosterait la chasse aux chômeurs. Avec deux pistes : si deux chômeurs sont au chômage « *depuis plus longtemps que d'ordinaire* » (sic !), soit ils en seraient exclus, soit ils devraient suivre un parcours spécifique pour leur réinsertion.

Allonger la carrière, voilà bien une idée qui s'incruste. Le VLD revendique la paternité du compte-carrière, mais il doit encore le développer. On imagine très bien aussi créer un bonus-pension : plus on travaille tard, plus la pension sera élevée. On note cependant une petite mesure sociale dans le texte : pour calculer la période de travail (qui détermine la pension), on prendrait en compte la charge de travail (donc la pénibilité).

### **L'hypothétique statut unique**

Dans la note de base, Leterme laissait le soin aux partenaires sociaux – mais avec la participation du gouvernement – de

continuer les discussions sur l'harmonisation des statuts ouvrier-employé. Le CD&V/N-VA va finalement plus loin : il demande un calendrier clair et une date butoir pour la fusion des deux statuts. Les libéraux flamands surenchérisent : on réforme une bonne partie du marché du travail, on met fin au double statut et on fait passer le nombre de commissions paritaires de 180 à 10 ! Raison sans doute pour laquelle il est désormais prévu une grande conférence nationale pour l'emploi en début de législature...

### **Des emplois toujours plus souples**

Le marché du travail doit être flexibilisé, à en croire une série d'amendements déposés : travail étudiant élargi (400 heures, contre 2x23 jours actuellement), assouplissement du travail intérimaire, revalorisation du statut indépendant, etc. Éclaircie sociale dans la grisaille : la loi Renault serait élargie aux sous-traitants et intérimaires.

### **Bien-être**

C'était une critique syndicale de la première note : le précédent gouvernement avait décidé de lier au bien-être une série d'allocations, et certaines n'étaient plus citées dans la note de Leterme. Le projet bis en reparle (allocations de pension ou revenus d'intégration par exemple). Sinon, le gouvernement futur continuerait le mécanisme d'allocations de rentrée, porterait le congé d'adoption à 20 semaines (comme le congé de maternité), ou encore créerait un crédit-temps à 5 ans, à moduler sur l'ensemble de la carrière (proposition CDH). On ne relèverait plus l'ancien minimex au niveau du seuil de pauvreté (première note), mais on développerait un « *plan national ambitieux* » pour lutter contre le fléau...

### **Précisions utiles sur la Sécu**

On en sait désormais plus sur le financement de la sécurité sociale : le MR parle d'une croissance de l'enveloppe qui serait « *la moyenne du pourcentage de croissance des dépenses hors inflation de la législature précédente, avec un maximum de 4,5% annuellement* ». Il était dit dans la première note que la quote-part du patient n'augmenterait pas lors de l'achat de médicament. Le MR tempère là aussi : cela concernerait les médicaments bon marché. A noter également : l'harmonisation de la structure juridique de la Croix Rouge à sa structure opérationnelle. Lisez : la régionalisation de l'organisation.

### **Un État neuf en 2009**

C'est une avancée dans le volet communautaire : Yves Leterme voudrait voir les réformes adoptées à la majorité spéciale (2/3) mises en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Auparavant, les envies de régionalisation – disséminées dans la note – étaient bien légion, mais aucun calendrier n'avait été dévoilé. Par contre, on perçoit très peu de nouvelles exigences en la matière. Or, on sait que

les partis flamands ont déposé une nouvelle liste de revendications. Surprise de la troisième note ?

### **Des élections sociales en 2008**

Enfin, nous relèverons trois points syndicaux importants. D'abord, le gouvernement mettrait tout en œuvre pour organiser les élections sociales du 5 au 18 mai 2008 (il en prévoit également à la SNCB en 2011). Ensuite, il transposerait scrupuleusement la directive européenne sur la représentation syndicale dans les PME ; pour aller plus loin, il faudrait un large consensus entre partenaires sociaux. Enfin, il essaierait de mettre en place un service minimum dans le service public, toujours en accord avec les partenaires sociaux.

Voilà où en sont les négociateurs. C'est-à-dire pas loin. Leterme a compilé les desideratas de chacun sans trancher ou, du moins, sans chercher de compromis. On se demande quelles bonnes nouvelles le formateur pourra donner au Roi le 17 août. Sans doute les deux intéressés se posent-ils la même question...

A GRUSELIN (09/08/07)